

Avis voté à la séance plénière du 23 octobre 2019

# Les métropoles : apports et limites pour les territoires

## Déclaration du groupe des Associations

Alors que se profilent les élections municipales, ce rapport et cet avis tombent à point nommé. À n'en pas douter, la question des métropoles, ces « *villes-mères* » parfois acclamées, souvent décriées, va animer bon nombre de débats partout en France dans les prochains mois.

C'est d'ailleurs dans le contexte des manifestations citoyennes (marche pour le climat, gilets jaunes...), que la section de l'aménagement durable des territoires a travaillé pendant de longs mois sur cette question. Le rapport nous offre un panorama complet de la situation, une revue du sujet qui faisait défaut dans la littérature du CESE et des Assemblées républicaines en général. Il nous sera à tous très précieux.

Si ces travaux alertent sur le risque d'une métropolisation à pas forcés, sans recul nécessaire sur des conséquences parfois négatives en termes de cohésion sociale et d'égalité des territoires, les préconisations de cet avis ont été pensées afin de renforcer le rôle des métropoles dans le développement des territoires et de les inscrire dans un continuum territorial plus harmonieux.

Les associations contribuent à cette harmonie. Elles s'engagent pour réduire les inégalités, faire vivre la vie citoyenne locale, cerner et répondre aux besoins sociaux et environnementaux des territoires. Elles sont des espaces démocratiques clés au cœur des métropoles. Aussi nous paraît-il important que ces dernières veillent à entretenir des relations étroites et constructives avec leur réseau associatif local et s'appuient par exemple sur la Charte des engagements réciproques qui permet d'organiser le dialogue et d'instaurer des principes de réciprocité entre collectivités et têtes de réseaux associatives sur les territoires. Le groupe des associations soutient ainsi particulièrement la première préconisation de cet avis, qui invite à systématiser la constitution et l'animation de Conseils de développement, comme structures démocratiques et citoyennes d'accompagnement des politiques de développement des métropoles. Dans ces conseils de développement, les associations doivent avoir une place privilégiée et spécifique.

La seconde préconisation, qui prévoit de rendre obligatoire la signature de contrats de réciprocités entre les métropoles et leurs territoires en proximité d'interaction, nous semble également clé. Elle est l'occasion de pointer ce que le rapport exprime parfaitement : les politiques d'aménagement du territoire conduites depuis des décennies ont amené à concentrer les moyens sur certains territoires, au risque d'en assécher totalement certains autres. Il nous faut aujourd'hui faire remonter ces territoires relégués dans le bateau d'un avenir souhaitable collectif.

Parmi les autres recommandations de cet avis nous soutenons particulièrement les suivantes :

- la 4ème préconisation, qui évoque la lutte nécessaire contre « *l'illectronisme* », fléau du monde numérique contemporain susceptible de laisser sur le bord du chemin, y compris de leurs droits sociaux, un nombre croissant de personnes ;
- la 7ème préconisation, qui répond parfaitement à une partie des colères exprimées ces derniers mois sur les ronds-points, en recommandant l'instauration d'un « *panier minimum de services publics* » pour toutes et tous ;
- et enfin, la 8ème, qui répond aux risques, notamment écologiques, de l'étalement urbain incontrôlé en préconisant une densification mesurée et la maîtrise du foncier par les pouvoirs publics.

Le groupe des associations a voté ce projet d'avis avec enthousiasme, tant il apporte des réponses essentielles aux enjeux contemporains et dessine une trajectoire souhaitable pour l'avenir de la politique d'aménagement du territoire de notre pays.